



TROPHEE DEPARTEMENTAL DES ECOLES DE CYCLISME LE 23 AVRIL 2017



SOMMAIRE

REGLEMENT GENERAL	3
1) DATE ET LIEU.....	3
2) EQUIPES PARTICIPANTES.....	3
3) COMPOSITION DES EQUIPES.....	3
4) ENCADREMENT DES EQUIPES ET CONTROLE DES EPREUVES.....	3
5) REUNION DES RESPONSABLES ET REMISE DES DOSSARDS.....	4
6) EPREUVES.....	4
7) ENGAGEMENTS.....	4
8) CLASSEMENTS ET RECOMPENSES.....	5
9) RECLAMATIONS.....	5
10) SECURITE.....	5
11) ADHESION AU REGLEMENT.....	5
12) COMPOSITION DU JURY.....	6
 REGLEMENT TECHNIQUE ⁵ ₆	
1) REGLES TECHNIQUES POUR L'ENSEMBLE DES EPREUVES.....	6
2) EPREUVE D'ADRESSE.....	7
3) EPREUVE DE CYCLO-CROSS.....	7
4) EPREUVE DE VITESSE.....	8
5) EPREUVE SUR ROUTE.....	9
 Annexe 1 – Horaires	10
 Annexe 2 – Bulletin d'engagement	11
 Annexe 3 – Jeux d'adresse POUSSINS	13
 Annexe 4 – Plans des sites	14

REGLEMENT GENERAL

1) DATE ET LIEU

L'organisation du Trophée Départemental des Ecoles de Cyclisme (TDEC) 2017 a été attribuée à l'Association Cycliste de Trégunc,

Il se déroulera à Trégunc **le dimanche 23 avril 2017.**

2) EQUIPES PARTICIPANTES

L'épreuve concerne l'ensemble des écoles de cyclisme relevant des clubs finistériens affiliés à la FFC pour la saison 2017.

S'agissant d'une épreuve privilégiant l'aspect collectif, le Trophée Départemental n'est pas ouvert aux coureurs individuels.

3) COMPOSITION DES EQUIPES

L'objectif du Trophée Départemental étant de faire participer le maximum de jeunes cyclistes, chaque école de cyclisme peut engager le nombre de coureurs de son choix ; le minimum étant fixé à 8 répartis de la manière suivante :

- **2 poussins ou poussines (nés en 2010 & 2009),**
- **2 pupilles filles ou garçons (nés en 2008 & 2007),**
- **2 benjamins ou benjamines (nés en 2006 & 2005).**
- **2 minimes filles ou garçons (nés en 2004 & 2003).**

Le surclassement ne sera pas autorisé.

Dès la première épreuve de la journée, toute équipe devra présenter au moins deux licenciés dans chacune des catégories comme stipulé à l'article 3 ci-dessus ; à défaut elle aura entamé son droit à « joker » et au delà de 2 absents, participera aux épreuves en « équipe non classée ».

Afin de permettre la participation des écoles de cyclisme à faible effectif et ne pouvant pas satisfaire à la répartition ci-dessus, l'entente entre 2 écoles sera possible sous réserve de l'accord de la commission « Ecoles de Cyclisme » du Comité Départemental formellement sollicitée **avant le 23 mars 2017.** Un contrôle de l'effectif des licenciés dans chaque école, à cette date, sera effectué auprès du Comité Régional.

Chaque coureur portera le maillot de son propre club.

4) ENCADREMENT DES EQUIPES ET CONTROLE DES EPREUVES

Indépendamment du responsable d'équipe nommé désigné, chaque club devra, dans le but d'assurer le bon déroulement des épreuves, désigner 2 arbitres « Ecole de vélo » (commissaire C) ou arbitre B minimum. (Penser à se munir de chronomètres).

En l'absence de personnes formées, les clubs désigneront 2 bénévoles.

Leur identité et qualité seront déclarées sur le bulletin d'engagement.

5) REUNION DES RESPONSABLES ET REMISE DES DOSSARDS

La réunion des responsables d'équipes aura lieu à 8h30 précise (**salle du STERENN**)
Au cours de celle-ci, seront rappelés le règlement et les points importants de la journée.

Le responsable désigné par chaque équipe pourra retirer les dossards de ses coureurs **à partir de 8h00 (salle du Sterenn)**. Il devra restituer les dossards des coureurs absents avant le début des épreuves.

Les dossards seront attribués, par catégorie, dans l'ordre du bulletin d'inscription (féminines en premier).

6) EPREUVES

Les jeunes coureurs engagés participent aux différentes épreuves en fonction de leur catégorie d'âge :

Catégorie	Année de naissance	Epreuves
Poussins ou Poussines	2010 & 2009	Vitesse-Adresse-Route
Pupilles Filles ou Garçons	2008 & 2007	Vitesse-Cyclo-cross-Route
Benjamins ou Benjamines	2006 & 2005	Vitesse-Cyclo-cross-Route
Minimes filles ou garçons	2004 & 2003	Vitesse-Cyclo-cross-Route

7) ENGAGEMENTS

Les engagements sont à faire parvenir **au plus tard le vendredi 7 avril 2017**, délai de rigueur, à :

Aline Le Razavet
6 rue Charles Lindbergh
29140 MELGVEN
breizhmarmotte@orange.fr / 06 71 45 21 72

8) CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Les résultats seront proclamés lors d'une cérémonie de clôture qui aura pour cadre
la salle du Sterenn
et débutera 1h00 environ après la fin des épreuves sur route.

Les résultats seront affichés sur place et envoyés par mail aux responsables d'équipes (pensez à bien donner vos adresses-mail !)

8.1 Classement général par équipes

Le classement sera établi en prenant en compte les deux premiers coureurs (filles ou garçons) de chaque équipe dans chacune des épreuves des 4 catégories.

Le classement se fera sur les 6 meilleures places dans chaque épreuve (1^{er} :1 point, 2^{ème} : 2 points...).

8.2 Classement individuel

Un classement individuel par catégorie (Filles et Garçons distincts) sera établi. Le vainqueur de chaque catégorie recevra un maillot attribué par le Comité du Finistère de Cyclisme.

Les 3 premiers de chaque catégorie recevront une médaille distinctive du Comité du Finistère de Cyclisme.

8.3 Récompenses

L'équipe déclarée vainqueur du **Trophée du Finistère des Ecoles de Cyclisme** sera l'équipe qui aura marqué le moins grand nombre de points.

Les équipes participantes recevront chacune un trophée.

Tous les coureurs participants seront récompensés.

9) RECLAMATIONS

Seuls les responsables désignés des écoles de cyclisme participantes sont habilités à solliciter les membres du jury ou les arbitres, identifiables par le port d'un badge distinctif, en cas de litiges ou de contestations.

Aucune remarque intempestive de la part des parents, supporters ou autres à l'encontre des arbitres, dirigeants ou autres bénévoles ne sera tolérée.

Tout manquement se traduira par une pénalité de 60 points de l'équipe fautive.

Les membres du jury et les arbitres se réuniront en fin de matinée et à l'issue des épreuves sur route pour examen des litiges éventuels avant l'établissement des classements définitifs.

10) SECURITE

Lors de cette journée la prise en charge des premiers secours sera assurée par **(Précision à venir)**

La présence de tout jeune coureur en dehors de la zone sécurisée par l'organisation sera considérée sous la responsabilité des éducateurs de son club, ou de ses parents si ceux ci sont présents lors de cette manifestation sportive.

11) ADHESION AU REGLEMENT

L'inscription, établie par le club, des jeunes coureurs et des encadrants par l'intermédiaire du bulletin d'engagement, entraîne l'approbation du présent règlement.

Une participation financière de 50 Euros sera demandée aux clubs participants par l'organisateur du Trophée.

12) COMPOSITION DU JURY

Le jury sera désigné par la commission arbitrale départementale du CD 29

REGLEMENT TECHNIQUE

1) REGLES TECHNIQUES POUR L'ENSEMBLE DES EPREUVES

1.1 Casques, gants & dossards

Le casque, les gants et le dossard à épingles (4) seront obligatoires pour toutes les épreuves ; le port du casque est également obligatoire sur l'ensemble du site avant et après les épreuves c'est -à dire toute la journée ; cette règle est étendue aux encadrants et parents dès lors qu'ils circulent à vélo sur le site.

Tout manquement à cette règle de base dûment constaté par un membre du jury entraînera une pénalisation de 60 points de l'équipe concernée.

En cas de perte du casque durant une épreuve, le coureur devra s'arrêter immédiatement ; il ne pourra repartir qu'à nouveau coiffé de celui-ci sous peine de mise hors course.

1.2 Vélos

Tous les types de vélos sauf BMX seront acceptés s'ils sont conformes aux normes UCI. Les guidons dits « cornes de vache » (embouts de guidon) sont interdits.

Le développement sera limité à 5,60m pour l'ensemble des catégories sauf pour les Minimes (Filles et garçons), 7,01m ; le blocage du ou des dérailleurs ne sera pas accepté.

Les coureurs devront se présenter au contrôle des braquets, 20 min avant le début de chaque épreuve ; ils ne devront pas quitter la zone à l'issue du contrôle.

Toute fraude sera sanctionnée par la mise hors compétition de l'intéressé(e).

Les roues à bâtons ou lenticulaires ne seront pas autorisées.

Pour la catégorie des « Poussins-Poussines », un seul vélo sera autorisé pour l'ensemble des épreuves.

1.3 Pédales

Pour le cyclo-cross, les coureurs utilisant des pédales automatiques devront porter des chaussures munies de cales. S'ils utilisent des pédales avec cale-pieds, ils porteront des tennis.

Pour toutes les épreuves, les courroies sur pédales automatiques sont interdites.

1.4 Abandon

Le concurrent qui abandonne lors d'une épreuve sera classé à la dernière place de celle-ci. Il pourra disputer les épreuves suivantes s'il justifie son abandon auprès des arbitres.

Un coureur qui, suite à sa participation à une première épreuve, ne pourra participer aux épreuves suivantes compte tenu de circonstances particulières (chute, bris de matériel...) connues et acceptées par le jury, sera classé dernier des autres épreuves.

2) EPREUVE D'ADRESSE

- Cette épreuve, chronométrée, concerne uniquement les Poussins et les Poussines,
- Elle se déroule **dans la Halle des Sports.**
- Elle se compose de 8 jeux prédéfinis,
- La reconnaissance du parcours à pied par les éducateurs accompagnés des arbitres sera effectuée 15mn avant le départ de l'épreuve; les éducateurs pourront ensuite reconnaître le parcours avec leurs coureurs,
- Les coureurs devront être présents dans la zone de départ 10mn avant celui-ci dans l'ordre croissant des dossards. Cette zone doit permettre au jeune cycliste de se préparer (mise en place des cale-pieds, dépose du bidon,...) et de s'élancer. Le chronométrage débute au passage de la ligne de zone,
-
- Aucun entraînement sur le parcours ne sera toléré ; tout manquement à cette règle entraînera le déclassement de l'intéressé en dernière place de l'épreuve,
- Seul le bris de matériel ou la crevaison dûment constaté par les arbitres permettra un nouveau départ,
- Un coureur sur le point d'être doublé se laissera dépasser par son concurrent sur demande du commissaire ; le temps de l'arrêt sera déduit du temps réalisé,
- Il sera compté un maximum de 6 fautes par obstacle,
- Le refus de jeu se traduira par une pénalité en temps de 30 secondes.

3) EPREUVE DE CYCLO-CROSS

- Cette épreuve chronométrée, concerne les Pupilles, Filles et Garçons, les Benjamines et les Benjamins ainsi que les Minimes filles et garçons.
- Elle se déroule sur un parcours entièrement sécurisé, de 500 à 800 mètres environ selon la catégorie, à parcourir une fois, **au Camping de la Pinède,**
- La reconnaissance à pied du circuit sera autorisée, encadrée par les éducateurs et le responsable du site,

- Les départs seront donnés dans l'ordre croissant des dossards par série de 4 ou 5 coureurs en fonction du nombre d'engagés et de la configuration du circuit, **Chaque club recevra au préalable les heures de convocation de ses coureurs, il sera de sa responsabilité de diffuser l'information et les horaires auprès de ses licenciés.**
- La crevaison ou le bris de matériel dûment constaté par les arbitres permettra un nouveau départ en dernière série,
- Toute sortie volontaire du parcours, constatée par un commissaire ou un signaleur sera rapportée au jury ; l'intéressé(e) se verra imputer une pénalité de 30 secondes,
- Toute aide extérieure apportée à un concurrent entraînera le déclassement en dernière position de l'épreuve ; un commissaire sera placé à mi-parcours pour aider le jeune coureur en cas d'incident : saut de chaîne....

4) EPREUVE DE VITESSE

- Cette épreuve chronométrée, départ arrêté, concerne toutes les catégories,
- Elle se déroule en ligne droite, légèrement montante, **au Camping de la Pinède,**
- Les coureurs, tenus par les éducateurs, s'élanceront, **un par un, départ tenu**, au signal du starter désigné par le Comité Départemental ; le chronométrage se déclenchera automatiquement,
- Une crevaison, un bris de matériel, une chute ou incident électronique dûment constaté par les arbitres autorisera un nouveau départ ; à l'inverse, un saut de chaîne, un déchaussage ou un décentrage de roue après le franchissement de la ligne de départ ne générera pas de nouveau départ,
- Aucun passage sur la zone de l'épreuve ne sera toléré avant le départ officiel,
- L'accès à la table de chronométrage sera interdit à toute personne autre que le chronométreur et les membres du jury ; les résultats seront affichés à proximité du podium d'arrivée,
- La catégorie d'appartenance détermine la distance à parcourir :

Catégories	Distances
Poussins, Poussines	60 mètres
Pupilles Filles et Garçons	60 mètres
Benjamins et Benjamines	80 mètres
Minimes Filles et Garçons	80 mètres

5) EPREUVE SUR ROUTE

- Cette épreuve concerne toutes les catégories,

L'épreuve se déroule à proximité immédiate du site, sur un circuit entièrement sécurisé de 2,7 kms (**2,2 kms pour le premier tour**) à parcourir plusieurs fois suivant la catégorie:

Catégories	Distances	Nombre de tours
Poussins, Poussines	4,9kms	2
Pupille Filles et Garçons	7,6 kms	3
Benjamins et Benjamines	13kms	5
Minimes Filles et Garçons	23.8 kms	9

- Les concurrents seront placés et seront rangés selon leur classement à l'issue des épreuves de cyclo-cross et de vitesse,
- La reconnaissance du circuit sera autorisée, sous la responsabilité des éducateurs, après sa fermeture à la circulation,
- Les ravitaillements à pieds sont interdits durant les épreuves pour toutes les catégories; les bidons sont autorisés pour les benjamins et les minimes; les dépannages après crevaisons constatées par les arbitres se feront exclusivement dans la zone prévue à cet effet à proximité du podium d'arrivée; le non-respect de cette règle se traduira par le déclassement du coureur en dernière position de l'épreuve,
- Il est rappelé aux jeunes compétiteurs qu'il est strictement interdit de lever le ou les bras lors du passage sur la ligne d'arrivée sous peine de déclassement.

ANNEXE 1 – HORAIRES.

Horaires	Lieu	Epreuve	Observations
8h00	Sterenn	Accueil des équipes, contrôle des licences Remise des dossiers aux responsables d'équipe désignés sur le bulletin d'engagement	
8h15	Sterenn	Réunion du jury et des responsables d'équipes : règlement, horaires, déroulement des épreuves, arbitrage des jeux d'adresse.	
8h45	Pinède	POUSSINS : VITESSE Contrôle des vélos et braquets à l'issue : épreuve vitesse	chronométrage électronique
8H45	Pinède	BENJAMINS : CYCLO-CROSS Reconnaissance à pied du circuit cyclo-cross à l'issue : épreuve cyclo-cross	chronométrage électronique avec convocation individuelle
9H45	Halle des sports	POUSSINS : JEUX D'ADRESSE Reconnaissance des circuits à l'issue : début jeux d'adresse	2 équipes de chronométrateurs
9H45	Pinède	PUPILLES : VITESSE: Contrôle des vélos et braquets à l'issue : épreuve vitesse	chronométrage électronique
9H45	Pinède	MINIMES : CYCLO-CROSS Reconnaissance à pied du circuit cyclo-cross à l'issue : épreuve cyclo-cross	chronométrage électronique avec convocation individuelle
10h30	Pinède	BENJAMINS : VITESSE Contrôle des vélos et braquets à l'issue : épreuve vitesse	chronométrage électronique
1	Pinède	PUPILLES:CYCLO-CROSS Reconnaissance à pied du circuit cyclo-cross à l'issue : épreuve cyclo-cross	chronométrage électronique avec convocation individuelle
11h15	Pinède	MINIMES : VITESSE Contrôle des vélos et braquets à l'issue : épreuve vitesse	chronométrage électronique
12h – 13h00	Salle du Sterenn	Fin des épreuves Réunion du jury et arbitres pour bilan des épreuves de la matinée	
12h– 13h30	Salle du Sterenn	Repas (tables mis à disposition)	
13H45		POUSSINS : Appel et contrôle braquet	
14h		Course POUSSINS	équipe d'arbitres n°1
14h		PUPILLES : Appel et contrôle braquet	
14h30		Course PUPILLES	équipe d'arbitres n°2
14h30		BENJAMINS : Appel et contrôle braquet	
15h		Course BENJAMINS	équipe d'arbitres n°1
15h		MINIMES : Appel et contrôle vélo	
15h45		Course MINIMES	équipe d'arbitres n°2
16h30	Salle du Sterenn	Fin des épreuves sur route Réunion du Jury et des arbitres pour bilan de la journée.	
A partir de 17h	Salle du Sterenn	Rassemblement des équipes et début de la cérémonie protocolaire	
	Salle du Sterenn	Proclamation des résultats et classement des écoles de cyclisme Remise des récompenses individuelles et par équipes	A L'issue, pot de l'amitié

Annexe 2 – Bulletin d'engagement

Document à retourner avant le 7 avril 2017 :

A l'attention de : **Aline LE RAZAVET 6 Rue Charles Lindbergh 29140 MELGVEN**
breizhmarmotte@orange.fr / 06 71 45 21 72

CLUB	RESPONSABLE	TELEPHONE	E-MAIL

Compte tenu de vos effectifs et conformément au paragraphe 3 du règlement établi par le Comité du Finistère avez-vous sollicité une entente avec un autre club ?

OUI

NON

Si OUI lequel ?

Vous devrez être enregistré sous le libellé « Entente »

Précisez votre catégorie déficitaire :

RETRAIT ET SUIVI DES DOSSARDS

NOM DU RESPONSABLE	FONCTION

Le responsable désigné ci-dessus sera porteur d'un badge distinctif délivré par l'organisateur)

Les dossards des licenciés absents devront être rendus avant la 1^{ère} épreuve aux organisateurs

CONTROLE DES EPREUVES

Chaque club devra fournir 2 éducateurs (arbitres « école de vélo » ou commissaire C) (article 4 du règlement CD 29).

A défaut, de personnes qualifiées, le club désignera 2 bénévoles.

Ces personnes seront à disposition du jury pour la journée.

Nom et Prénom	Qualification	Epreuve souhaitée (1)

(1) dans la mesure du possible et en lien avec les contraintes d'organisation, les personnes seront positionnées sur les épreuves mentionnées

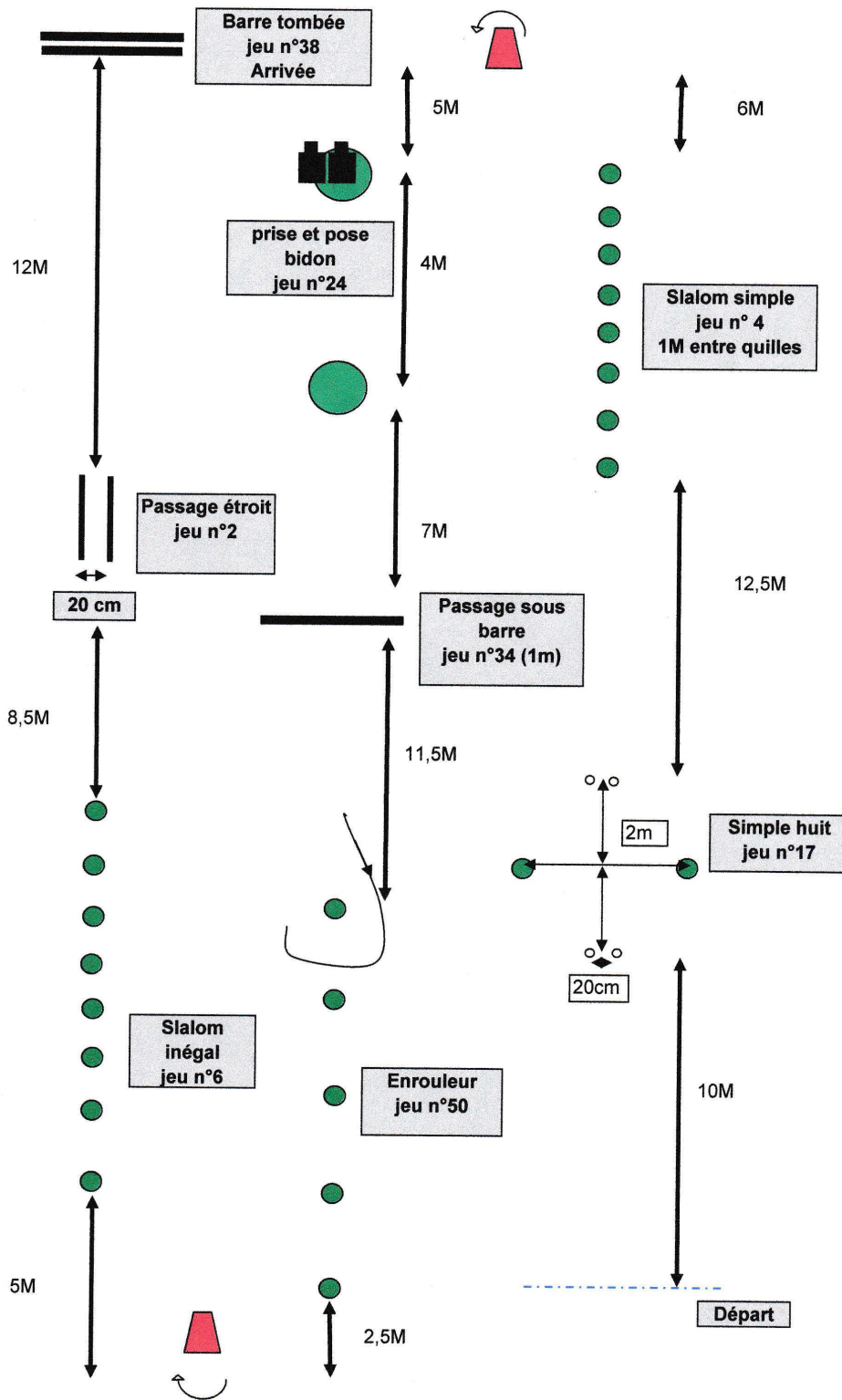
(2) (jeux d'adresse, cyclo cross, vitesse).

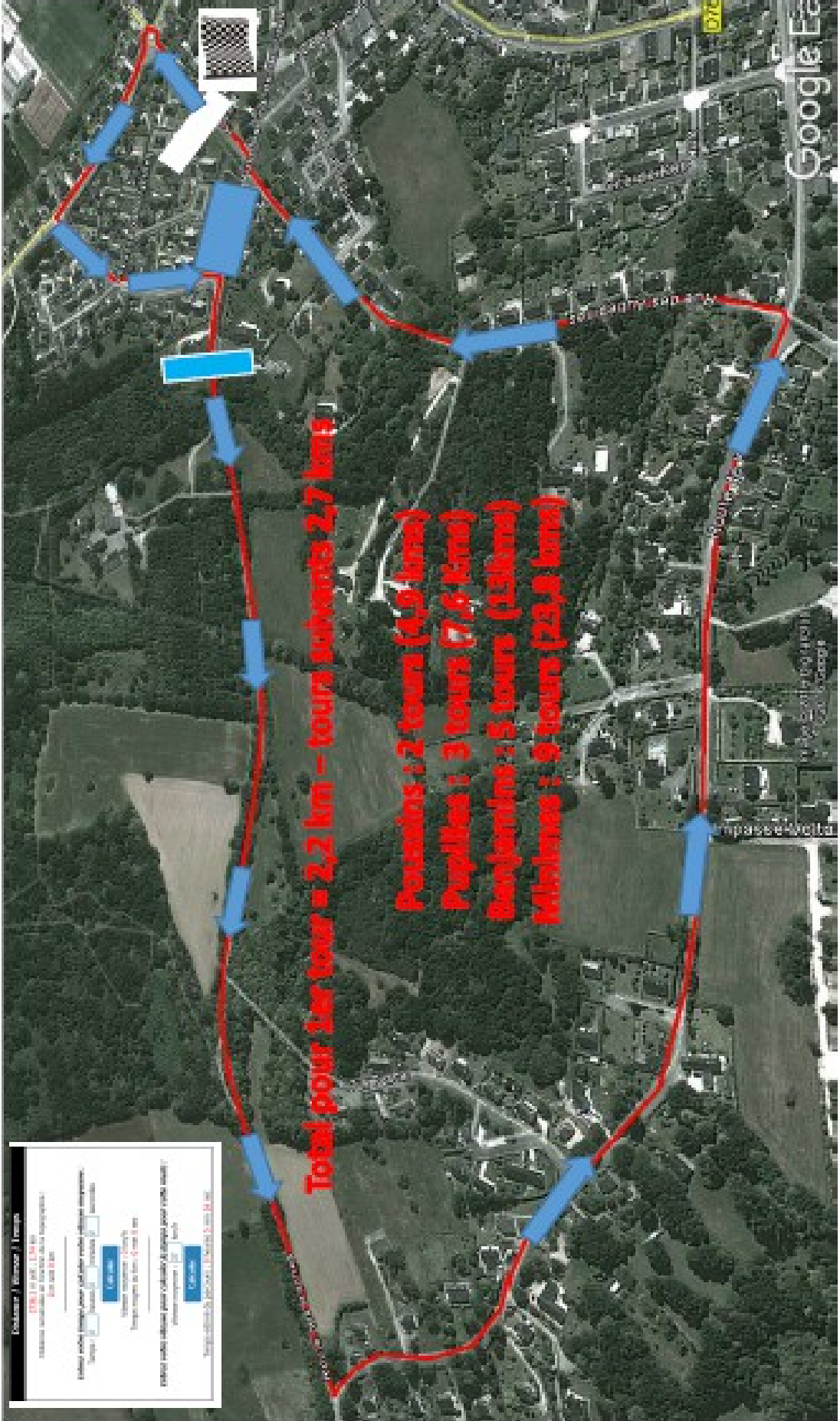
Nombre d'engagement transmis avec le présent bulletin :

nombre d'engagement POUSSINS	
nombre d'engagement PUPILLES	
nombre d'engagement BENJAMINS	
Nombre d'engagement MINIMES	

Signature du Responsable et cachet du club

Parcours d'adresse TDEC Trégunc 2017







Attention , le site de la Pinède est un site privé qui nous est mis à disposition pour le TDEC.

Aucun entrainement ne pourra se faire dessus.

Pour les possesseurs de camping-cars, il y aura possibilité de s'y installer pour le week-end moyennement le droit d'entrée appliqué par le camping.

Des gîtes peuvent aussi être loués.

Les tarifs sont les suivants , les réservations doivent se faire au préalable directement auprès de la direction du site.



Domaine de la Pinède

Route de Melven - 29910 TREGUNC

Location de Salles et Gîtes

Hors juillet et août

Locations	Tarifs	Matériel compris
S1 Salle de restaurant 300 m2	400,00 €	Tables et chaises
S2 Cuisine professionnelle	200,00 €	
S3 Salle d'animation 300 m2	400,00 €	
S4 Salle de réunion 40 m2	200,00 €	Tables, chaises, paper board
S5 Sono	80,00 €	Table mixage, enceintes, micros
S6 Video projecteur	30,00 €	

Package

S1 + S2	600,00 €	5%	570,00 €
S1 + S3	800,00 €	10%	720,00 €
S1 + S2 + S3	1 000,00 €	15%	850,00 €

Location de gîtes 3/4 personnes* (dont 3 PMR)

De 1 à 4	38,00 €	
De 5 à 9		5%
De 10 à 19		10%
De 20 à 32		15%

Location de gîtes 5/6 personnes**

De 1 à 4	42,00 €	
De 5 à 8		5%

Emplacements camping	13,20 €	
----------------------	---------	--

Location de salle à l'heure	12,00 €	
-----------------------------	---------	--

Trégunnois 10% sur total facture

Associations

entrées gratuites 50% sur total facture

entrées payantes 30% sur total facture

* 1 pièce de vie, sdb, wc, 1 ch 1 gd lit, 1 ch 2 lits enjts
frigo, cafetière, plaque, vaisselle, micro-onde, salon de jardin

** 1 pièce de vie, sdb, wc, 1 ch 1 gd lit, 2 ch 2 lits enjts
frigo, cafetière, plaque, vaisselle, micro-onde, salon de jardin

Tous nos tarifs sont en TTC

Renseignements et Réservation

02 98 97 67 40 ou domaine-de-la-pinede@campeole.com

N° Siret 327 438 580 00937 - APE 5530Z

Buvette et petite restauration sur place

Toute l'équipe de l'Association Cycliste de Trégunc est heureuse de vous accueillir pour le Trophée Départemental des Ecoles de Cyclisme 2017

A très bientôt !

